

---

<b>Séance du 18 novembre 2013</b>	
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	L'an deux mille treize et le dix huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 novembre 2013, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 6	<b>Sont présents:</b> Nicolas FROMENT, Alain DUTRANOIS, Dominique DONY, Noël ROUX, Marie-Claude LIGER, Didier CRUZOL
<b>Votants:</b> 7	<b>Représentés:</b> Ginette EUDIER par Nicolas FROMENT
	<b>Excuses:</b> Claude PUIBASSET, Ginette EUDIER
	<b>Absents:</b> Gérard GARCIA, Muriel BOUTHEMY
	<b>Secrétaire de séance:</b> Dominique DONY

---

Objet: Délibération pour l'aliénation et la vente d'une partie de chemin - DE 2013 44

Monsieur le Maire expose au conseil que l'enquête publique effectué pour le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit "de Floressas à Peyroux" se trouvant traverser la propriété de Mr et Mme LAUR Patrick, section C numéros de plan 906 pour une surface de 02 ares 19 centiares et 907 pour une surface de 01 are 65 centiares .à eu lieu du 21 Octobre 2013 au 04 Novembre 2013 inclus.

#### **LE CONSEIL,**

**Vu** le code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 318-3 modifié par la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et R 318-10,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°00032/2012 de cette commune en date du 29 Novembre 2012 actant des conditions de vente

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°00023/2013 de cette Commune, en date du 27 Mai 2013 pour la réalisation du déclassement et de l'aliénation en vue de la vente,

**Vu** l'arrêté du Maire du 04 Octobre 2013 relatif à l'enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation d'une partie du chemin rural dit "de Floressas à Peyroux" section C numéros de plan 906 pour une surface de 02 ares 19 centiares et 907 pour une surface de 01 are 65 centiares.

**Vu** le rapport d'enquête et l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur joint à la présente délibération,

**CONSIDERANT** qu'aucun propriétaire ne s'est opposé au déclassement et à l'aliénation d'une partie de ce chemin rural dit "de Floressas à Peyroux" section C numéros de plan 906 pour une surface de 02 ares 19 centiares et 907 pour une surface de 01 are 65 centiares.

**CONSIDERANT** que la décision de transfert hors du domaine public communal de cette partie de chemin rural en vu de sa vente peut dès lors être prise par la délibération du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune décide à l'unanimité des présents plus une voix soit par 7 voix pour, d'approuver cette décision sous couvert des conditions précédemment énoncées et uniquement à ces conditions, voire "sous couvert la réalisation effective par la commune de Floressas de l'acquisition de la parcelle n° C 176 pour la somme de 500 €, la commune de Floressas s'engage à vendre le chemin rural dit « de Floressas à Perroux » qui traverse la propriété de Mr et Mme Patrick LAUR à Mr et Mme Patrick LAUR pour la somme de 1 500 €, étant entendu que les frais de notaire, de géomètre, et de l'enquête publique seront à la charge de Mr et Mme Patrick LAUR.

Objet: attribution d'une subvention pour un voyage scolaire en Angleterre - DE 2013 45

Suite à la demande déposée par Mme Florenty Professeur d'Anglais au collège d'Olt de Puy-l'Evêque, d'une subvention par la commune de Floressas pour participer au financement d'un voyage éducatif à Londres qui devrait bénéficier à tous les élèves dont plusieurs sont résidents de Floressas, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents plus une voix soit par 7 voix pour, d'attribuer une subvention de la manière suivante :

- Voyage en Angleterre  
Collège d'Olt de Puy-L'Evêque : 200 Euros

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le Maire,



Nicolas FROMENT